



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 décembre 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à François LENHARD,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absent :

Christine CABEZAS.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.19.105 - Garantie d'emprunt – transfert de prêt à Vallogis

Christian DUMAS expose :

Par courrier du 2 août dernier, la commune a été informée de l'apport partiel d'actif de la Société Logis Cœur de France à la société Vallogis (devenue Valloire Habitat depuis le 1^{er} juillet 2019).

Par délibération du 16 mai 2017, la commune a accordé une garantie sur un emprunt souscrit par la Société Logis Cœur de France pour la réalisation de 10 logements individuels PSLA pour une opération Route Nationale à Ingré.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 2 décembre 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De prendre acte d'un apport partiel d'actif de la Société Logis Cœur de France au profit de la Société Vallogis,
- De préciser que les emprunts souscrits auprès de AREKEA pour la réalisation d'une opération située sur la commune d'Ingré, seront transférés en même temps que le patrimoine apporté à la Société Vallogis (devenue Valloire Habitat depuis le 1^{er} juillet 2019),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant de transfert ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

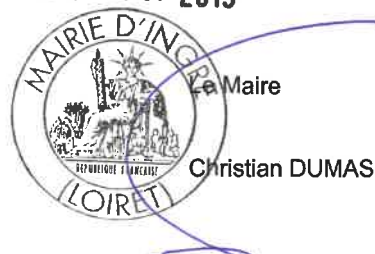
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

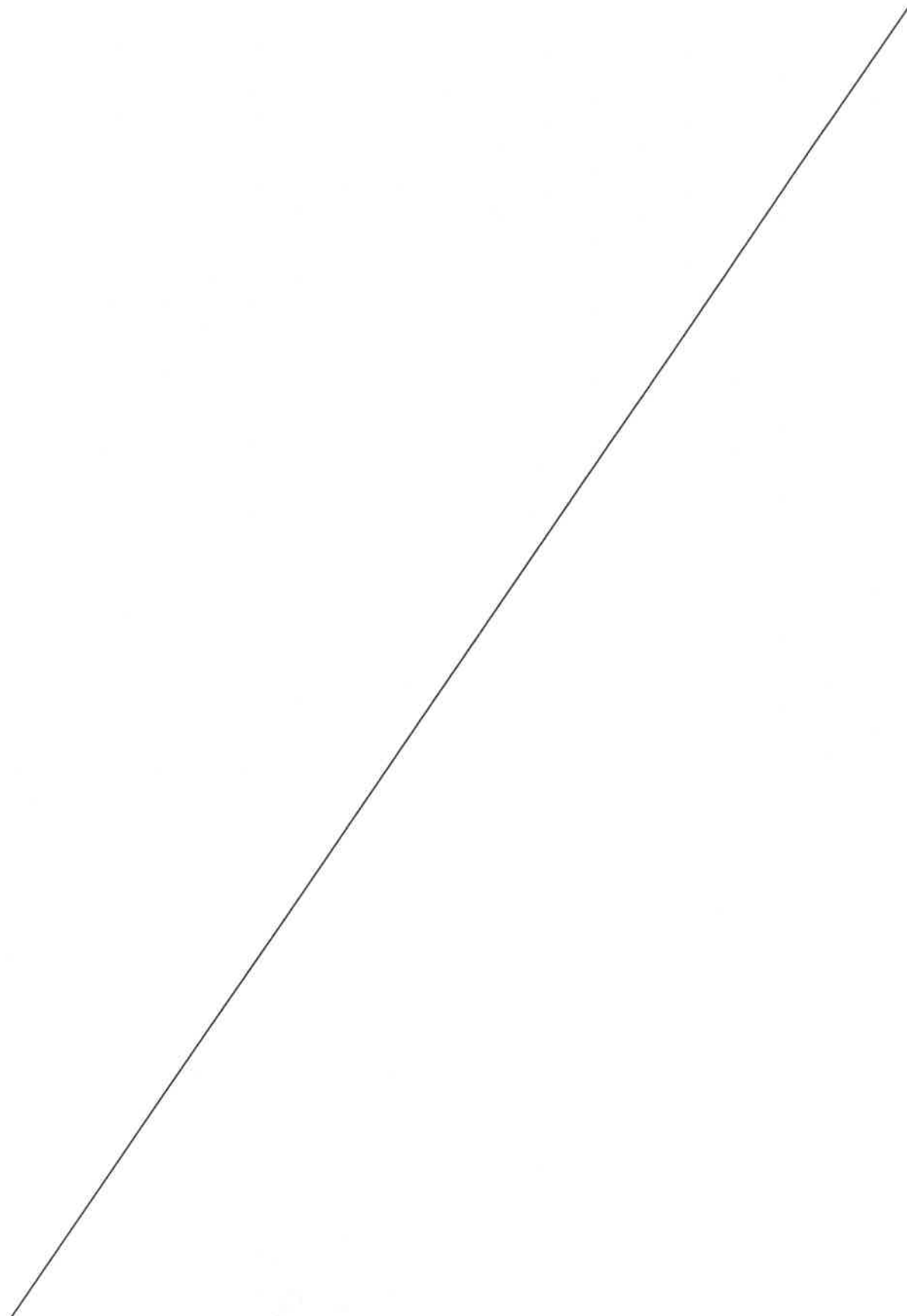
INGRE, le **24 DEC. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **27 DEC. 2019**

Publication le : **27 DEC. 2019**

Notification le : **27 DEC. 2019**





Acte à classer

DL-19-105

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-12-27T10-55-28.01 (MI221069804)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20191217-DL-19-105-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : garantie d'emprunt - transfert de prêt à Vallogis

Date de décision : 17/12/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.4. Garanties d'emprunts accordées.

Acte : DL.19.105-FIN-garantie d'emprunt Multicanal : Non
- transfert de prêt à Vallogis.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 27/12/19 à 10:55

Date 27/12/19 à 10:55

Date 27/12/19 à 11:01

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie